

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 juin 2011

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2011-6-1-2

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ - ODEREN**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt à l'Association Adèle de Glaubitz à Strasbourg à raison de 50 %, relative à un prêt d'un montant de 2 140 000 €. destiné au financement de la dernière tranche de travaux pour le Service de Suite et de Réadaptation (SSR) compris dans la restructuration des locaux et construction d'une unité pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) à l'Hôpital Saint-Vincent à Oderen.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

L'Association Adèle de Glaubitz, sise à Strasbourg, gère plusieurs établissements médico-sociaux répartis dans les deux départements alsaciens, dont l'Hôpital Saint-Vincent d'Oderen.

Une importante opération globale d'agrandissement et de réhabilitation a été initiée par le gestionnaire sur le site pour un montant total de 9 117 368 €. Dans ce cadre, par délibération en date du 17 octobre 2008 l'Association a déjà obtenu la garantie intégrale pour deux prêts d'un montant de 2 050 074 €.

Le présent rapport a pour objet une nouvelle demande de garantie pour un prêt d'un montant de 2 140 000 € à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne destiné au financement du SSR (plateau technique et cuisine) dernière tranche des travaux de restructuration de l'E.H.P.A.D.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 9 177 368 € de cette opération approuvée par le Département, s'établit ainsi :

Autofinancement et divers :	1 132 726 €
Subvention départementale :	784 000 €
Autres subventions :	2 323 046 €
Emprunts immobiliers PLS Dexia :	2 050 074 €
Emprunts immobilier Caisse d'Epargne :	2 140 000 €
Autres emprunts :	687 522 €

	9 117 368 €

Les caractéristiques principales de l'emprunt que l'Association Adèle de Glaubitz projette de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Alsace, sont les suivantes :

Période d'anticipation et/ou de différé d'amortissement

Modalité :	Intérêts payés périodiquement
Taux d'intérêt annuel :	identique à la période d'amortissement
Périodicité intérêts intercalaires :	Trimestrielle
Durée prévisionnelle :	24 mois jusqu'au 05/01/2013

Période d'amortissement

Montant :	2 140 000€
Durée totale :	240 mois,
Amortissement :	parts de capital constant
Périodicité des échéances :	trimestrielle
Taux d'intérêt annuel :	2,95% révisable
Indexation du taux :	EURIBOR 3 mois
Marge constante :	1,91%
Taux effectif global :	2,96%
Taux effectif global périodique :	0,74%
Option « Taux Cape » :	Oui + 2 points
Option scénario :	Non
Première annuité prévisionnelle :	115 380 €, dont intérêts 69 045 €

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER